AB/CKS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2017- 0043 /PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'un emploi à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

LE PRESIDENT DU FASO. PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution:

VL8AVF nº 00034 le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier VU Ministre:

tortain VU mele décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016/portant composition du Gouvernement;

la loi nº025-2010/AN du 18 mai 2010 portant regime juridique applicable aux VU emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

le décret 2000-558/PRES/PM/MESSR8/MEF du 12 décembre 2000 portant VU érection de l'Université de Ouagadougou en Etablissement Public de l'Etat à Caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);

le décret 2000-559 /PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant VU approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;

le décret n°2011-033 /PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011 portant VU organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs, et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

le décret n°2015-1548/PRES-TRANS du 23 décembre 2015 portant changement de dénomination de l'Université de Ouagadougou;

les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 36e VU session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso du 14 au 21 juillet 2014;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 septembre 2016 ; Le

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, au titre de l'année 2014 et pour le compte de monsieur MAÏGA Ynoussa inscrit sur la liste d'aptitude de la 36e session des Comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) un emploi de maître assistant en microbiologie à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/S.V.T).

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 fevrier 2017

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Victor

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Clément Pengdwendé SAWADOGO

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI